

Baccalauréat STI2D

**Épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité**

**Eléments post-validation**

Pilotage académique

Rédaction du document

Jean-Marc TRICOT, IA-IPR STI de l'académie d'Aix Marseille.

Destination du document

* Les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT);
* Les professeurs SII mettant en œuvre l'épreuve de projet pour la session 2018 ;
* Les professeurs assurant les fonctions de jury d'évaluation lors de la soutenance de cette épreuve.

Objet du document

* Faire le bilan des points relevés lors de la journée de validation. Apporter des points d’éclaircissement.

Les grilles d’évaluation

* Les grilles d’évaluation vierges doivent être mises à disposition des élèves afin d’expliciter les points évalués lors de l’ECA ou de l’épreuve de soutenance.
* Les fiches de validation initiales doivent être mises à disposition des jurys pour l’épreuve de présentation.
* Les grilles de répartition ont été souvent complétées à 100% sur la partie conduite (O7, O8, O9). Nous devons être à 50% minimum des items de chaque objectif. Il est inutile et contre-productif d’en mettre trop. De plus nous avons trop de projets où les élèves ont chacun un « morceau » de projet à mener de bout en bout. Ce n’est pas l’esprit à développer chez nos élèves. On doit pouvoir s’appuyer sur des activités que l’un fait au service du groupe. Cela permettra de croiser les regards au cours de points d’étape que vous aurez définis. Tous les élèves ne développeront pas les mêmes compétences au cours du projet, ce n’est pas grave et ce n’est pas l’idée de cette épreuve. C’est plutôt une réalité industrielle que de conduire des projets à partir de compétences de certains.
* Les grilles de répartition des taches présentées à la validation pourront donc être allégées : l’initiale et la finale devront être mises à disposition du jury accompagnées d’une argumentation des modifications.

Le support numérique

* Le support numérique doit être déposé 10 jours ouvrés avant le début de l’épreuve. L’élève utilisera ce support pour sa présentation. Néanmoins, s’il souhaite apporter des éléments supplémentaires il pourra présenter deux documents au format A4 (papier ou numérique) relatifs à C6-3 et C8-0 et devra en avertir le jury. Les derniers avancements du projet pourront être extraits : points de mesure, validation de comportement…
* La période qui sépare le dépôt du dossier de l’épreuve de présentation sera consacrée à vérifier la conformité de la soutenance par rapport à la grille d’évaluation. De cette façon, formateurs, candidats et membres du jury seront en phase sur des objectifs communs et définis par le règlement d’examen.
* Aucun support papier n’est à remettre.
* Aucune présentation n’est à transmettre aux membres du jury avant l’épreuve.

Les jurys

* L’accueil des jurys sera généralisé le premier jour d’examen afin de faire part des difficultés rencontrées au cours de l’année et d’harmoniser les pratiques avant le début des épreuves. DDF et professeur ressource seront présents à l’accueil. Une heure devrait suffire.
* Constitution des jurys : deux enseignants composent le jury. L’un pour apprécier la partie « spécialité » (Cf référentiel STI2D ) et l’autre pour assurer l’évaluation et le questionnement sur le programme de l’Enseignement Transversal. Il est primordial de respecter cette bivalence au sein du jury.
* Extrait du règlement d’examen :

« Les examinateurs doivent replacer les indicateurs de la grille d'évaluation dans le contexte de l'enseignement spécifique à la spécialité en lien avec l'enseignement technologique transversal. Les éléments techniques contenus dans le projet sont les seuls supports possibles de questionnement. »

Le développement durable

* Le développement durable et l’impact environnemental sont souvent traités en fin de projet et par une simple mesure d’empreinte carbone. La démarche environnementale doit être plus profonde et se faire bien en amont. Cette réflexion doit nourrir à la fois le cahier des charges par un besoin sociétal ou économique, la phase de conception par un choix de matériau ou de composants, par une architecture permettant le traitement en fin de cycle, la réalisation… tout au long du cycle de vie. Tous ces éléments doivent pouvoir se retrouver lors de la soutenance de présentation de projet.



* Le développement durable est basé sur trois piliers. Très souvent, formateurs et examinateurs se basent sur le seul pilier « environnement ». Les Items de la grille correspondant à cette partie peuvent très bien être justifiés par le candidat en faisant référence aux autres piliers.

Jurys de soutenance

* Le produit, la maquette, l’objet réalisé durant le projet peut être présent dans la salle d’épreuve orale. Il ne doit donner lieu à aucun questionnement technique précis de la part du jury mais reste un support pour le candidat si celui-ci ressent le besoin de l’utiliser ***très brièvement*** pour sa présentation.

Je vous remercie par avance de prendre en compte ces dernières consignes concernant la session 2018.

Jean-Marc TRICOT